

Direction de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique

À tous les exploitants d'une RPA désignée,

Objet : Consignes – Reddition de comptes et versement des primes

Madame,
Monsieur,

Nous vous informons que le programme de financement et la production d'une reddition de comptes sont reconduits pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2021. À cet effet, vous trouverez en annexe le formulaire Excel de la reddition de comptes, ainsi que les outils afférents, laquelle doit être produite et remise au plus tard le **16 avril 2021**.

À cet effet, voici un rappel de quelques consignes importantes afin d'assurer le traitement de votre dossier :

- la complétion du formulaire de reddition de comptes (en format Excel) est **obligatoire** et doit être consolidée pour le trimestre. Un seul formulaire sera accepté;
- Joindre toutes les pièces justificatives requises : les factures et registres salariaux sont obligatoires pour l'ensemble de la période concernée;
- Joindre des documents complets, lisibles et compréhensibles. N'oubliez pas de bien identifier les dépenses.

Notez que certaines cellules sont verrouillées dans le document principal (onglet orange) en raison que les données doivent être préalablement inscrites dans les autres onglets afin que les calculs se reportent automatiquement.

L'ensemble du dossier devra être acheminé **en un seul envoi** par courriel à certificationlaurentides@ssss.gouv.qc.ca. Prenez note que votre dossier sera pris en charge aux fins de traitement lorsqu'il sera **complet**.

Soyez avisés qu'aux fins de validation par le MSSS, vous devez conserver et fournir toutes les pièces justificatives qui pourraient être demandées.

Versement des primes

Bien que pour certaines RPA l'application de ces mesures peut être complexe, le non-versement des mesures incitatives pour le travail à temps complet à vos employés contrevient à l'application des directives ministérielles.

Vos rôles et responsabilités dans le contexte de la gestion de la COVID-19 sont de vous assurer de l'application des différentes directives ministérielles, dont notamment de gérer votre personnel afin d'en favoriser l'attraction et la rétention dans vos services.

Dans le souci de vous soutenir dans l'application desdites mesures, vous trouverez en pièces jointes deux documents : un contenant des informations importantes sur ces mesures et un second qui illustre des exemples d'application et de reddition de comptes.

Nous savons que le coût de ces mesures représente une charge supplémentaire sur votre liquidité financière. En guise de mesure additionnelle de soutien aux RPA des

Laurentides, nous vous rappelons que vous pouvez nous faire parvenir un estimé des coûts supplémentaires en début de chaque mois. Ces demandes seront traitées en priorité et nous procéderons rapidement, après évaluation, à une avance pour éviter toute situation de manque de liquidités pour votre résidence.

Pour toute question, de l'information supplémentaire ou nous faire part de votre besoin de liquidités, communiquez avec nous par courriel à certificationlaurentides@ssss.gouv.qc.ca. En tout temps, soyez assurés de notre soutien et de notre entière disponibilité à répondre à vos questions.

Vous remerciant de votre précieuse collaboration, recevez, Madame, Monsieur, nos cordiales salutations.

L'équipe de la certification